

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 286

Artikel: L'autre manière de...
Autor: Stauffer, Gil
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

L'autre manière de...

Il était une fois un talus.

Ce talus n'avait pas très bonne mine et Michel eut une idée. Il se précipita alors comme une bombe chez nous et raconta son histoire. Le lendemain, il avait son tract — qui commençait comme ça : « Habitants de Cernier !... ».

Dédé trouva un panneau, Gugusse de la peinture, Zozo un piquet chez l'Albert. Tournesol, Lulu et toute une bande ramassèrent des inscriptions, au porte-à-porte. Globule, Flipper, Grangibus et Petigibus remuèrent de l'air. Il fallait des pelles, des pioches, un compresseur, des truques, des chars, des tracteurs, tout un fourbi. Ils trouvèrent. Tout. Même de la bière. Pendant ce temps, Michel passait sa thèse et démontrait définitivement que tout, dans le cortège alumino-silicaté des sols du Haut-Jura, est largement dominé par la transformation de l'illite vers les smectites. (Le Conseil communal lui faisait un peu la gueule).

Ils travaillèrent, pendant une dizaine de jours. Le talus disparut. Dans la terre tamisée, le grand Favre — une tête de cochon mais un cœur en titanate de zirconium — vint planter ses mille cinq cents pervenches. Les plus belles. Celles qu'il se réservait. Fallait le faire.

Tout le monde était content.

Moralité statistique : 26 000 francs économisés pour la commune; cent soixante et une personnes sont venues travailler; cinquante-trois périodes de travail (soirées ou journées) ont été accomplies par des étrangers habitant la commune. Des gens qui s'ignoraient, maintenant, se connaissent. Et s'apprécient. Discutent, boivent des pots ensemble. Ont des idées. Veulent remettre ça. On parle déjà de la construction d'une piste de pétanque.

Et l'idée fait son chemin. Du côté du Cachot, elle flotte entre les sapins. Et à la Sagne, dans les ruminations de François...

C'est très simple, en fait : on redécouvre le travail communautaire, l'entraide, la corvée, en plus démocratique. Plutôt ça, de toute manière, que de payer des impôts, non ?

Le travail communautaire (par quartier, immeuble, commune) vous avez-vu ça dans un programme politique de parti, vous ?

Gil Stauffer

N.B. — Pour tous renseignements complémentaires, nous vous saurions gré de vous adresser à M. Michel Pochon, 7, rue du Pommeret, Cernier, tél. (038) 53 18 32. (Attention : il ne peut pas s'empêcher de hurler dans son téléphone).

déclaration a été appuyée par quarante-sept recrues, qui ont proclamé leur solidarité avec les signataires de la dite déclaration, qui affirmait le droit pour chaque recrue de refuser de tirer contre des cibles à forme humaine pour des raisons éthiques ou morales.

» Malgré cette déclaration de solidarité, les recrues qui refusaient ont été contraintes de tirer sur les cibles en question. Pour cela elles ont été placées à 3 mètres environ des cibles, avec l'ordre péremptoire de tirer.

» Une seule recrue a refusé jusqu'au bout. Ce

pour quoi on lui a laissé entendre qu'elle ferait de cinq à dix jours d'arrêts de rigueur.

» La décision définitive sera prise bientôt.

» Le matin du 4 septembre, le 70 % de la 1re compagnie de l'ER san. 240 (quatre-vingts hommes environ) a fait une grève de la faim en signe de protestation et de solidarité avec la recrue qui doit être frappée de mesures répressives. L'autorité militaire veut être sûre que la troupe, même s'il s'agit de sanitaires, obéira aux ordres et acceptera de tirer même sur des concitoyens.

» En 1932, à Genève; en 1919 à Bâle; en 1918 à Granges, en lieu et place des cibles de carton à formes humaines, il y avait des paysans, des ouvriers, des travailleurs suisses : et l'obéissance à l'ordre de tirer a causé respectivement treize, cinq et trois morts et plus d'une centaine de blessés. »

— Espérons que l'autorité militaire ne mettra pas sa menace de punition à exécution;

— Voyons que le fait de faire tirer sur des cibles à formes humaines n'implique pas nécessairement — je dirais même : n'implique vraisemblablement pas — la volonté d'entraîner les soldats à faire feu le cas échéant *même sur des concitoyens*.

Reste que de nombreux jeunes gens se font verser dans les sanitaires précisément parce que pacifistes (et ne voulant par ailleurs pas se soustraire à leur devoir militaire), ils ne veulent pas porter d'armes du fait de leurs convictions morales ou religieuses — et cela, l'autorité ne l'ignore pas et ne peut pas l'ignorer.

Reste que d'un point de vue pragmatique, on ne voit pas quel avantage il y a à entraîner des recrues sanitaires au maniement du fusil, encore moins à tirer sur des cibles ayant forme humaine. Reste que tout cela est inacceptable et a le caractère d'une provocation délibérée.

Nos jeunes donnent parfois l'impression d'avoir le diable au corps. Mais ici, ce sont les « vieux » qui sont *possédés*. A moins qu'une fois de plus, Flaubert n'ait raison, et que la bêtise, l'insondable bêtise, dont il disait que rien ne donne mieux qu'elle l'idée de l'infini, ne soit l'explication...

J. C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le démon guerrier

Je lis dans la « Libera Stampa » du 7 septembre 1974 ces quelques lignes, à verser à un dossier déjà épais :

« Le Comité de soutien aux luttes des soldats communique ce qui suit : dans le cours de cette semaine, vingt-sept recrues de l'école de recrues sanitaires 240, à Tesserete, avaient signé une déclaration dans laquelle ils se refusaient à tirer contre des cibles ayant forme humaine. Cette